

CIME POURSUIVI PAR LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE À CAUSE DE SA FRICHE

Pourquoi ne pas faucher ?

- Pour protéger nids et oiseaux champêtres;
- Pour laisser pousser l'asclépiade dont se nourrissent les chenilles du papillon monarque, espèce sur le point d'être désignée en voie de disparition au Canada;
- Pour protéger tous les individus de notre population de couleuvre tachetée, une espèce préoccupante au Canada;
- Pour favoriser la présence de fleurs sauvages, bénéfiques aux abeilles et autres pollinisateurs.



Ça va coûter cher

Le procès aura lieu les 1-2-3-6 novembre et entraînera des frais juridiques de milliers de dollars pour les deux parties.

Aidez-nous et faites un don!

Appuyez CIME dans sa lutte pour la préservation de la biodiversité et des milieux naturels au Québec.



www.cimehautrichelieu.qc.ca
450.346.0406



LA MISSION DE CIME

*Conserver et mettre en valeur des milieux naturels,
en assurer la pérennité et éduquer aux sciences
et au respect de l'environnement*

CIME EN BREF ?

- Fondé en 1981;
- Organisme ayant le statut de bienfaisance;
- Propriétaire de 69 ha au mont Saint-Grégoire, dont 34 ha forestiers sont reconnus par le MDDELCC comme Réserve naturelle;
- 36 000 visites dans les sentiers en 2016.
- Près de 1 500 membres en 2017 (adultes et enfants).

LE LITIGE

- Le règlement 95-13, modifié par 97-13-01, exige de nettoyer et/ou faucher afin d'éliminer branches, broussailles, mauvaises herbes, (...), herbages et graminées excédant 30 cm, une fois entre le 15 juin et le 15 juillet ;
- Le fauchage exigé équivaldrait à la destruction d'un écosystème de plus de 2 ha;
- Des nids d'oiseaux migrateurs seraient détruits et des oiseaux tués ou dérangés, ce qui constituerait une infraction en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* .
- Un avis d'Environnement Canada à cet effet a été transmis à la municipalité en 2014;
- CIME a plusieurs avis d'experts sur l'importance de protéger cet écosystème.

LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT OBJECTIF = 15 000 \$

CIME prévoit que ses frais juridiques s'élèveront à **35 000 \$**, soit 15 000 \$ déjà engagés et 20 000 \$ à venir pour la préparation et la tenue du procès de 4 jours.